



Cabestany

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2025



Table des matières

- I. Indications liminaires
- II. Éléments généraux de contexte
 - A. Aperçu de l'environnement macro-économique
 - B. La loi de finances 2025
- III. Situation et orientations budgétaires pour 2025
 - A. Point sur l'exécution budgétaire 2024
 - B. Les Dotations 2024 de l'État
 - C. Orientations budgétaires 2025 : balances d'équilibre
 - D. Les Ressources Humaines
- IV. Fiscalité locale
- V. Etat de la dette au 1er janvier 2025
- VI. Programmation des investissements
- VII. Budgets Annexes

I. Indications liminaires

- **Principe du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**

- Le **rapport d'orientations budgétaires (ROB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

- **Objectifs du ROB**

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité au regard du contexte au niveau européen, national et local
- Informer sur la situation financière

- **Dispositions légales : contexte juridique ordinaire**

- **Le ROB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT*). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le ROB n'est pas obligatoire.
- En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »*).
- Délai :
 - 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ;
 - 2 mois pour les autres collectivités et établissements ;
- Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac*).
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

- **Rapport d'orientation budgétaire**

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- L'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du ROB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.



Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.

- **Délibération**

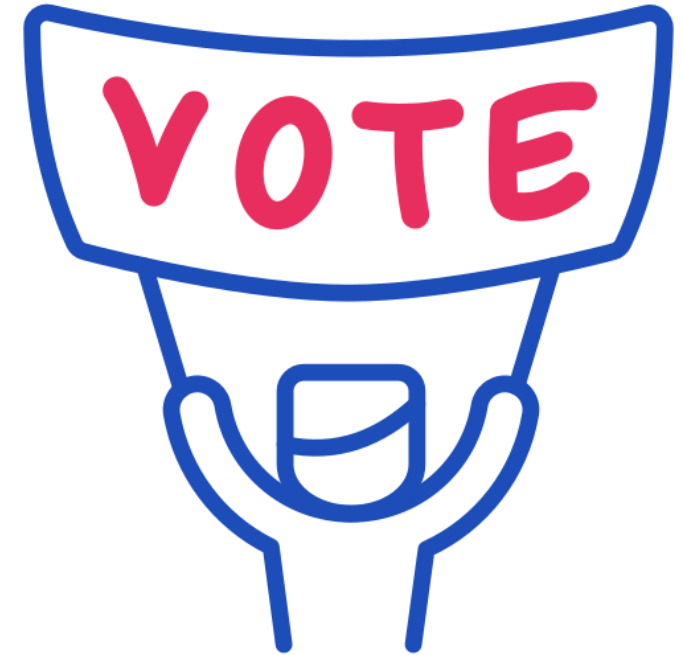
Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du ROB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

- **Compte-rendu de séance et publicité**

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (*TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »*). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.



II. Éléments généraux de contexte

A. Aperçu de l'environnement macro-économique

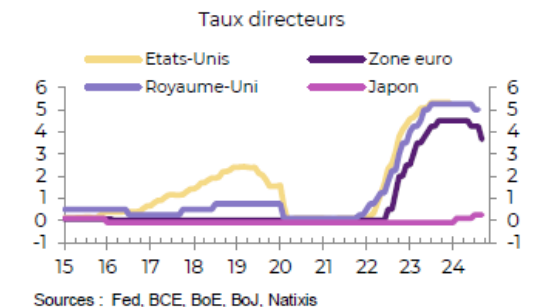
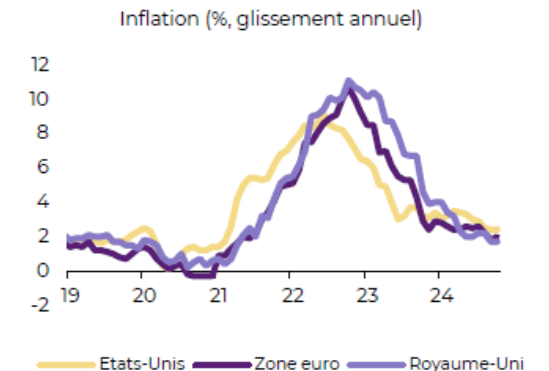
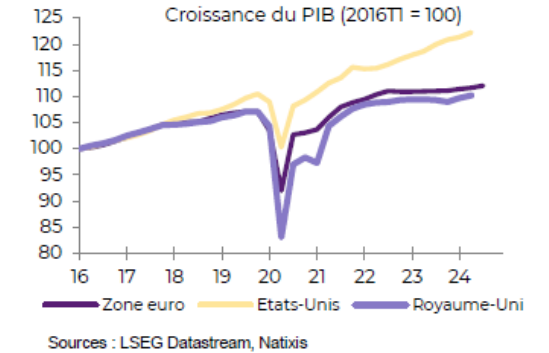
- Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

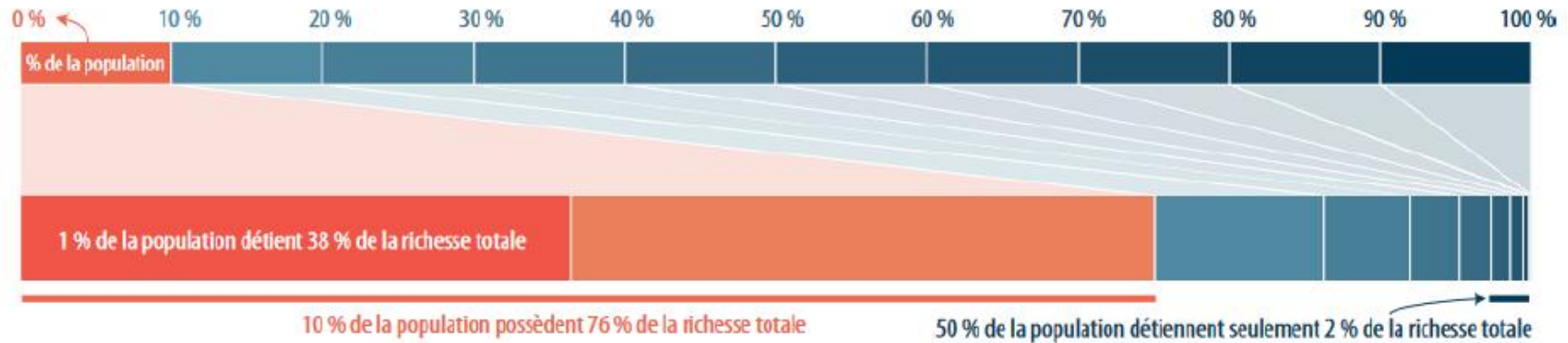
La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 points de base (pbs) à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025 ;
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pbs en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait ;
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait ;
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



- Monde : toujours plus d'inégalités mondiales

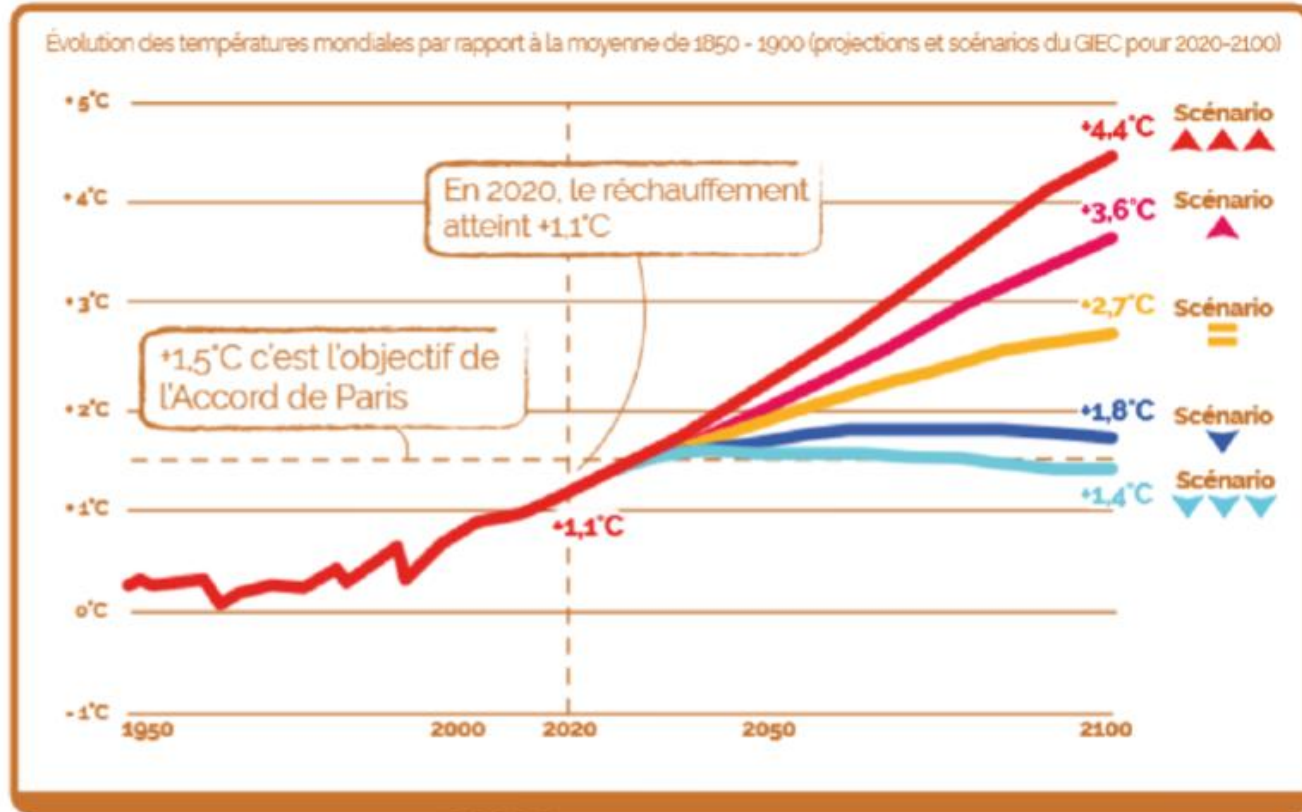


↑
La paupérisation de la grande majorité

← La concentration des richesses aux mains de quelques-uns

Source : Le Monde

- Monde : l'urgence écologique de changer de modèle



Source : Le Monde

- Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro :

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 % :

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

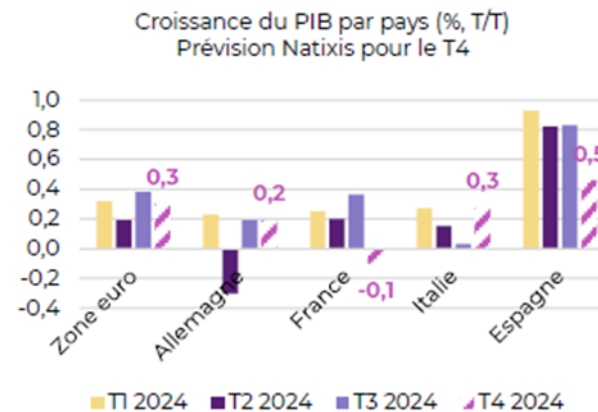
Risques :

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

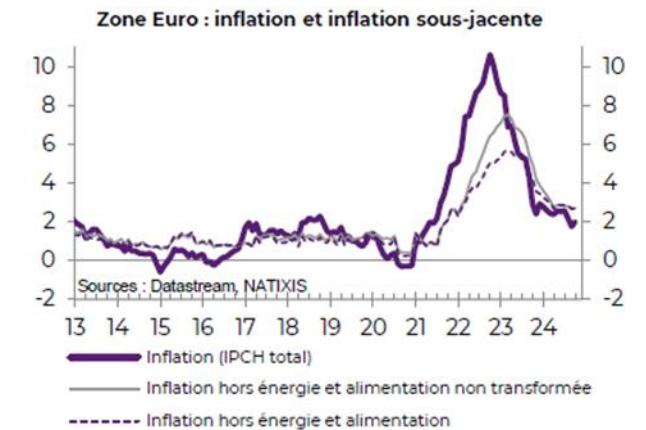
Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis



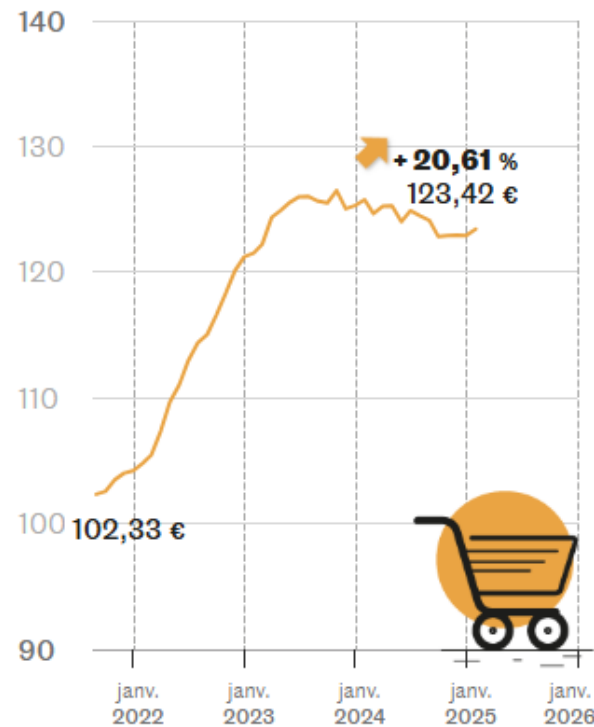
Source : Eurostat. Natixis



- France : des perspectives économiques moroses malgré une baisse de l'inflation

L'érosion du pouvoir d'achat des Français s'amplifie depuis 2022. Le gouvernement a levé brutalement le bouclier tarifaire et a validé la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, le plan d'austérité, visant à réduire les dépenses de l'État de 5 milliards d'euros, aura des conséquences majeures sur l'action publique

Prix pour un **chariot type composé de 38 produits, en euros,**
de septembre 2021 à février 2025



Top 5 des plus fortes variations, de janvier 2024 à février 2025

SÉLECTIONNER UN PRODUIT POUR VISUALISER L'ÉVOLUTION DE SON PRIX DEPUIS SEPTEMBRE 2021

Jus d'orange	+ 25,95 %	2,33 €
Pâte à tartiner	+ 10,99 %	5,96 €
Coulis de tomate	+ 6,04 %	1,58 €
Huile de tournesol	- 10,84 %	1,81 €
Thon	- 12,75 %	3,08 €

Source : Le Monde

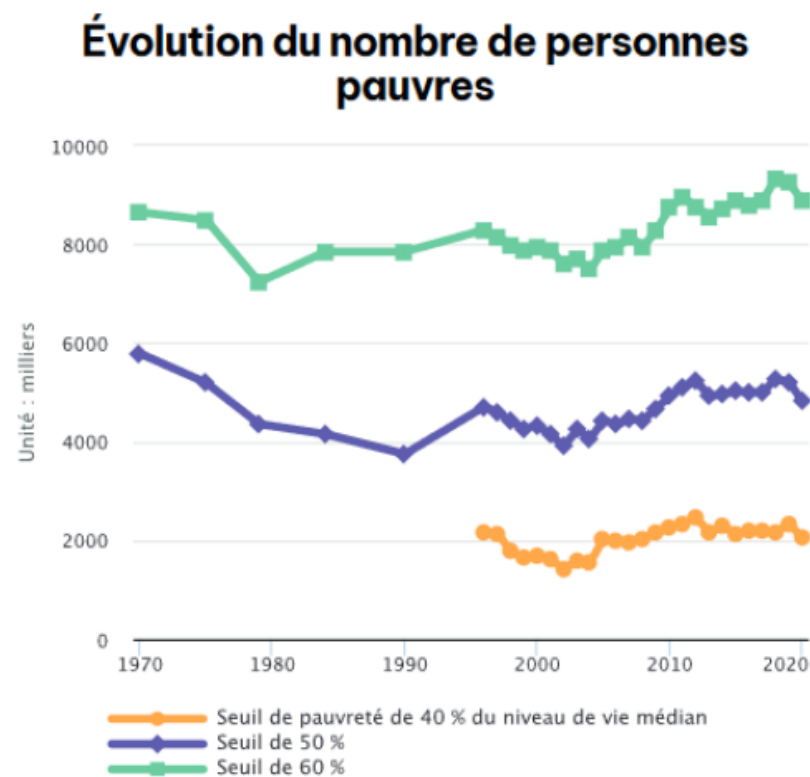
https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/29/huile-pates-papier-toilette-suivez-les-hausses-de-prix-avec-un-chariot-de-courses-de-produits-du-quotidien_6143702_3234.html

- France : la redistribution en panne, la pauvreté au plus haut

Des inégalités croissantes dans la captation des richesses :

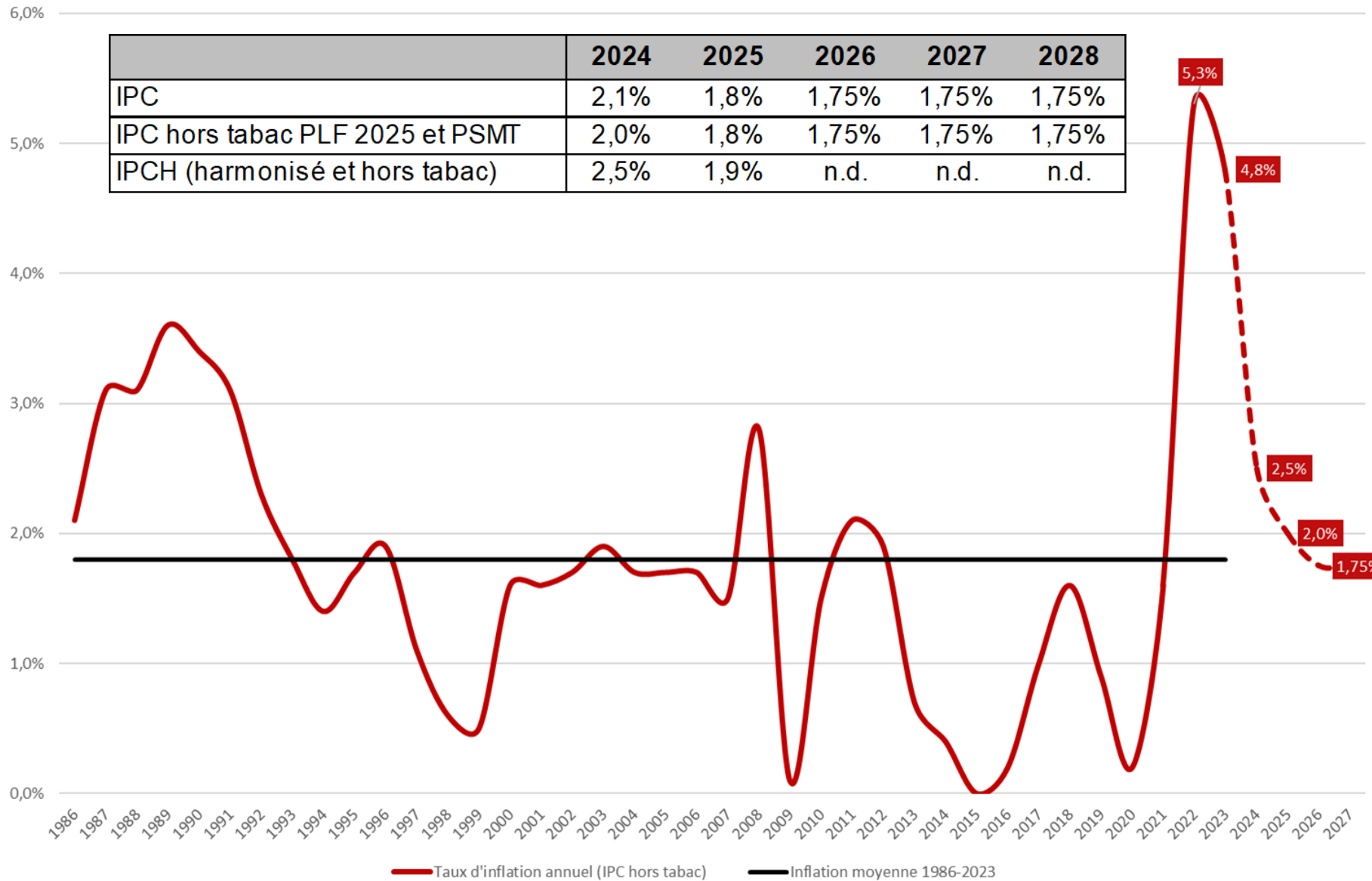
Évolution de la masse des revenus des ménages selon leur tranche de niveau de vie			
Unité : milliards d'euros			
	1996	2019	Évolution
10 % les plus pauvres	27,4	39,0	+ 11,5
10 % les plus riches	178,7	266,0	+ 87,3
Ensemble des ménages	786,1	1 113,1	+ 327,0

Revenus après impôts et prestations sociales. **Lecture** : l'ensemble les 10 % les plus pauvres recevaient 27,4 milliards d'euros de revenus en 1996. **Source** : Insee



Source : *Rapport sur les inégalités en France*, Observatoire des inégalités, 2023

• France : l'inflation



Octobre 2024 :
le gouvernement table sur une **inflation** de 2,1% pour 2024 (2,0% hors tabac) et **1,8% en 2025.**

Actualisation de janvier 2025
le gouvernement table sur une **inflation** de **1,4% en 2025.**

Avis du Haut Conseil des Finances Publiques n°HCFP – 2025 – 1 daté du 29 janvier 2025

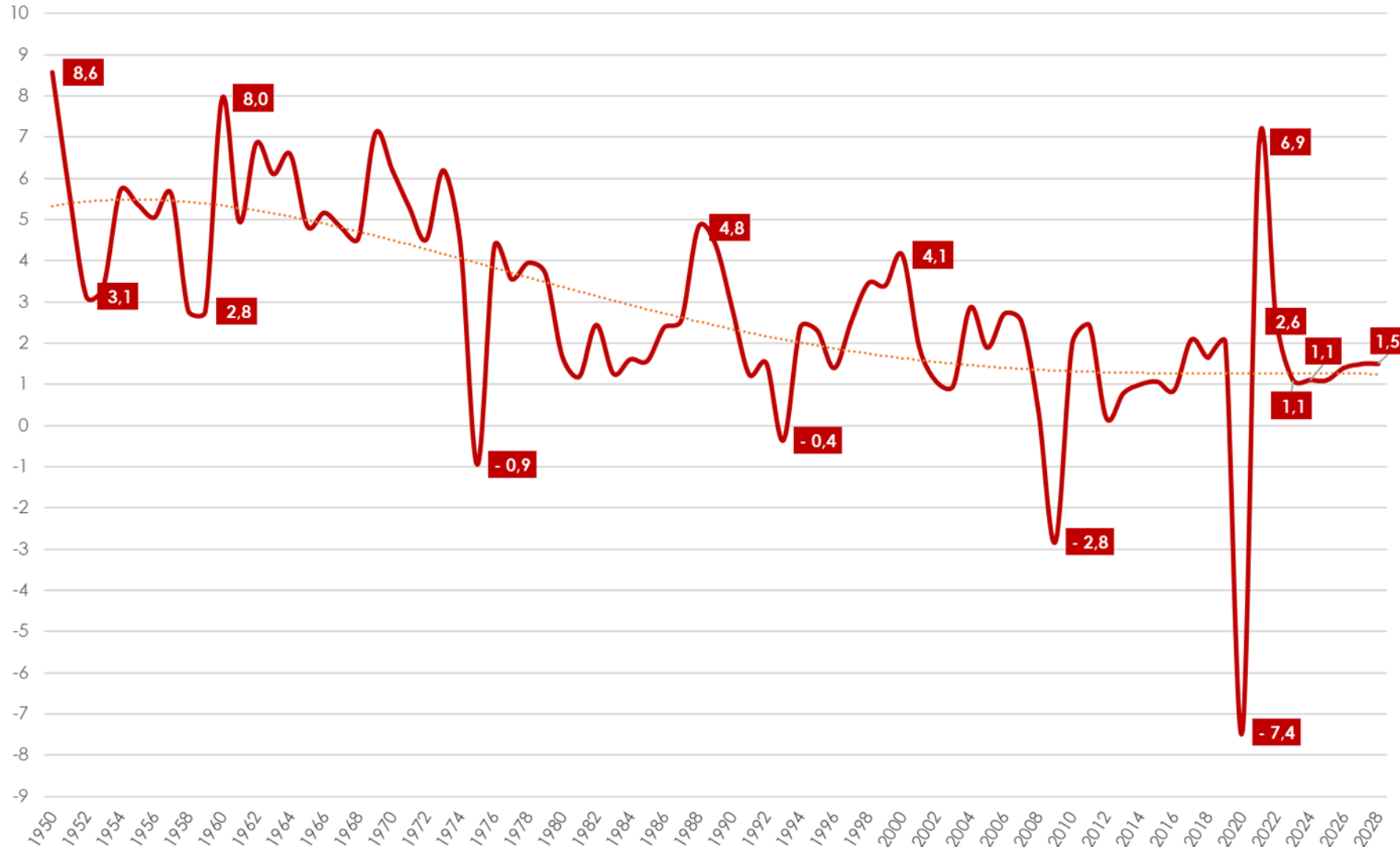
« la prévision d'inflation (+1,4 %) paraît un peu élevée au vu des tendances récentes et de l'atonie de la demande. »

B. La loi de finances 2025

- Les hypothèses d'inflation

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution en volume du PIB PLF 2025	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	1,1%	1,4%	1,5%	1,5%
Rappel hypothèse PLF 2024	-7,9%	6,8%	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%	s.o.
Ecart PIB PLF 2025 - PIB PLF 2024	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,3%	-0,6%	-0,3%	-0,3%	s.o.

* 2023 corrigé des jours ouvrables. Hors cette correction, la croissance du PIB s'est élevée à +0,9% en 2023.



Le gouvernement tablait sur une hypothèse de **croissance du PIB de +1,1% en 2024 et en 2025** (octobre 2024).

Par rapport aux hypothèses du PLF 2024, on a une réduction de 0,3 point en 2024, de 0,6 point en 2025 et de 0,3 point en 2026 et 2027.

L'hypothèse du gouvernement d'une progression du PIB de 1,1% en 2025 correspond, en fait, à une croissance de **1,7% hors impact des mesures d'ajustement budgétaire**, et la prise en compte d'un **impact récessif de la politique budgétaire de 2025 à hauteur de 0,6 point de PIB**. Cette dernière hypothèse correspond à l'hypothèse **d'ajustement budgétaire structurel prévu à hauteur de 1,2% du PIB et d'un « coefficient multiplicateur » de 0,5**, ce qui schématiquement signifie qu'une réduction du déficit public de 1 € (via la baisse des dépenses publiques et l'augmentation des recettes) en 2025 entraîne une diminution du PIB de 0,5 €.

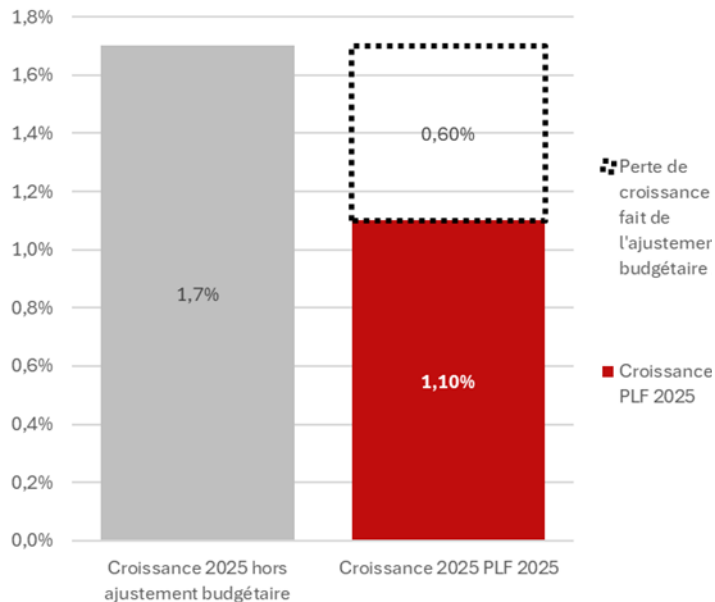
Ajustement budgétaire structurel 2025 en % PIB	1,20%
x Multiplicateur retenu par le gouvernement	0,5
= Perte de croissance 2025 du fait de l'ajustement budgétaire	0,6%

Hypothèse croissance PIB PLF 2025 hors ajustement budgétaire	1,70%
- Perte de croissance du fait de l'ajustement budgétaire 2025	0,6%
= Hypothèse de PIB 2025 PLF 2025	1,10%

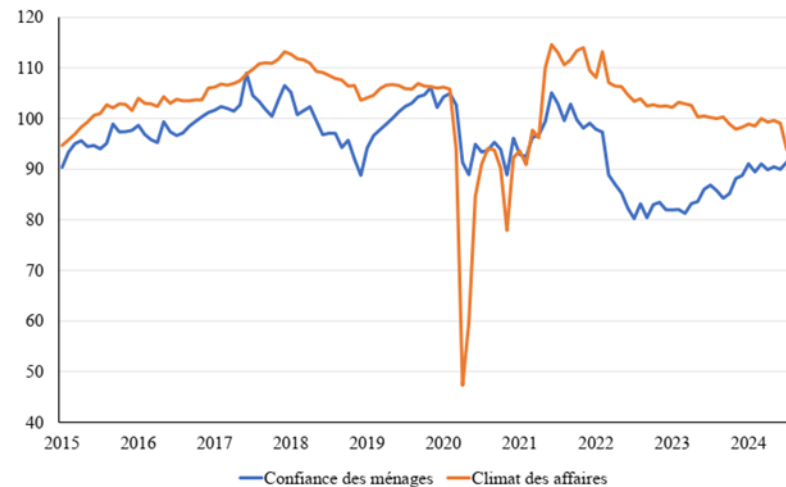
L'hypothèse de croissance du PIB 2025 de 1,7% **hors ajustement budgétaire est donc identique à celle du PLF 2024 et en hausse par rapport à l'hypothèse formulée dans le Programme de Stabilité 2024-2027 (1,4%)**.

Ceci intervient alors que le climat des affaires se détériore depuis 2022 et que la confiance des ménages, même si elle remonte, reste inférieure à la moyenne de longue période (100 entre 1987 et 2023).

Croissance du PIB 2025 hors et avec ajustement budgétaire



Indice du climat des affaires et de la confiance des ménages (Avis du HCFP sur le PLF 2025, données INSEE)



Nouvelle hypothèse du Gouvernement « Bayrou » sur la croissance économique pour 2025 : +0,9 %

Avis du Haut Conseil des Finances Publiques n°HCFP – 2025 – 1 daté du 29 janvier 2025.

« Le Haut Conseil estime que la prévision de croissance du PIB pour 2025 (+0,9 %), supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents. »

- **Les principales mesures retenues**

- Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales (article 64 du PLF 2025) avec la mise en place du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales. Le montant total du prélèvement serait de 1 milliard d'euros en 2025 :

- *Bloc communal : 500 M€ (50% sur les communes et 50% sur les EPCI à fiscalité propre) ;*
- *Départements : 220 M€ ;*
- *Régions : 280 M€ ;*

Nombre de contributeurs
(simulation Ressources
Consultants Finances)

Communes	1 908
EPCI	131
Départements	50
Régions	12
Total	2 101

Les critères pour déterminer les entités contributrices (contribution plafonnée à 2 % des Recettes Réelles de Fonctionnement)

- *Bloc communal : détermination d'un indice synthétique pour chaque entité (potentiel fiscal/financier par habitant et revenu par habitant). Si cet indice est supérieur à 110% de la moyenne (communale ou EPCI), l'entité est contributrice ;*
- *Départements : la moitié des départements ayant le plus faible indice de fragilité sociale (IFS ; bénéficiaires APA, PCH et RSA et revenu par habitant) ;*
- *Régions : population (même règle que pour le prélèvement au profit du fonds de solidarité régionale) ;*

Le reversement du DILICO s'effectue par 1/3 au cours des 3 années qui suivent le prélèvement et dans la limite du montant du produit de la contribution pour l'année en cours. Donc s'il n'y a pas de contribution au profit du DILICO en 2026, le reversement du DILICO constitué en 2025 sera-t-il envisagé ?

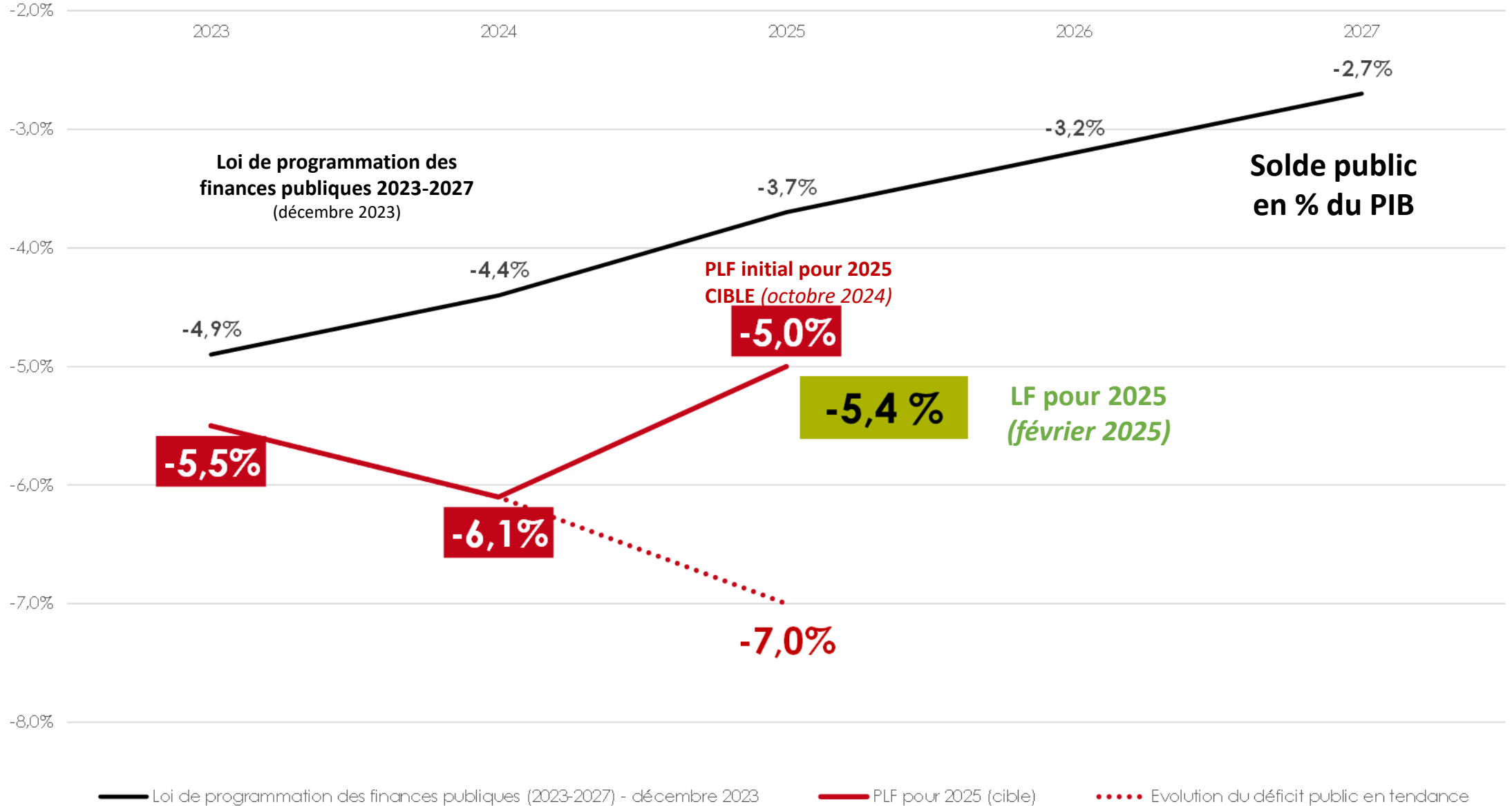
- L'enveloppe du Fonds Vert est amputée 1 milliard d'euros passe donc de 2,5 à 1,5 milliard ;
- CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) : avec le décret n°2025-86 du 30/01/2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, le taux de cotisation retraite (employeur) augmente de 12 points au profit de la CNRACL en raison des difficultés financières de la caisse de retraite. Le gouvernement « Barnier » prévoyait une hausse de 4 points par an (qui se cumulent) sur 3 ans à partir de 2025, le Sénat a proposé de lisser cette hausse sur 4 ans, soit +3 points par an :

Impact de cette mesure sur les charges de personnel des collectivités locales :

- ✓ **+1,0 milliard d'€ en 2025 (+3 points)**
- ✓ **+4,0 milliards d'€ par an à partir de 2028 (+12 points)**

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : elle est finalement revalorisée de 150 millions d'euros mais en minorant d'autant les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est quant à elle préservée ;

- Le déficit public : les trajectoires en % du Produit Intérieur Brut (PIB)



III. Situation et orientations budgétaires pour 2025

A. Point sur l'exécution budgétaire 2024

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE
EXÉCUTIONS NETTES	14 615 334,43 €	15 309 506,30 €	-694 171,87 €
		REPORT	2 288 867,99 €
		RÉSULTAT CUMULÉ	1 594 696,12 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE
EXÉCUTIONS NETTES	7 535 732,81 €	7 169 649,40 €	366 083,41 €
		REPORT	-1 199 238,12 €
		RÉSULTAT CUMULÉ D001	-833 154,71 €
RESTES À RÉALISER	1 229 923,81 €	489 474,18 €	740 449,63 €
		BESOIN DE FINANCEMENT	-92 705,08 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
AFFECTATION EN RÉSERVE R1068 EN INVESTISSEMENT	92 705,08 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	1 501 991,04 €

- Exécution du Budget Principal 2024 par chapitre en section de Fonctionnement

- Taux d'exécution des dépenses réelles de Fonctionnement (*hors virement à la section d'Investissement et opérations d'ordre de transfert entre sections*) : 96,64 %
 - 94,83 % en 2023 ;
 - 98,67 % en 2022 ;
 - 91,20 % en 2021 ;
 - 88,25 % en 2020 ;
- Taux d'exécution des recettes réelles de Fonctionnement (*hors résultat de Fonctionnement reporté et opérations d'ordre de transfert entre sections*) : 104,48 %
 - 107,79 % en 2023 ;
 - 113,34 % en 2022 ;
 - 103,95 % en 2021 ;
 - 100,67 % en 2020 ;

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 731 119,00 €	3 401 091,23 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 999 000,00 €	8 950 505,16 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	461 033,00 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 016 500,00 €	1 972 250,66 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	761 680,00 €	727 577,44 €
66	CHARGES FINANCIERES	194 000,00 €	150 869,90 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	4 198,95 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	105 184,00 €	103 012,96 €
		16 278 516,00 €	15 309 506,30 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	2 288 867,99 €	2 288 867,99 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	258 400,01 €	224 456,39 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00 €	14 415,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 116 919,00 €	1 232 663,99 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 293 089,00 €	3 299 866,86 €
731	FISCALITÉ LOCALE	7 498 777,00 €	7 589 870,33 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 374 343,00 €	1 660 899,16 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	431 610,00 €	563 586,01 €
76	PRODUITS FINANCIERS	1 510,00 €	2 066,69 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €	27 510,00 €
		16 278 516,00 €	16 904 202,42 €

- Exécution du Budget Principal 2024 par chapitre en section d'Investissement

- Taux d'exécution des dépenses réelles d'Investissement (*hors opérations d'ordre de transfert entre sections*) : 90,57 %
 - 48,06 % en 2023 ;
 - 44,92 % en 2022 ;
 - 64,96 % en 2021 ;
 - 38,86 % en 2020 ;
- Taux d'exécution des recettes réelles d'Investissement (*hors virement de la section de Fonctionnement, opérations d'ordre de transfert entre sections et solde d'exécution de la section d'Investissement*) : 83,81 %
 - 10,96 % en 2023 ;
 - 55,64 % en 2022 ;
 - 46,66 % en 2021 ;
 - 31,56 % en 2020 ;

INVESTISSEMENT - DÉPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 020 000,00 €	974 790,02 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143 194,40 €	60 588,66 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	207 900,00 €	50 342,54 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 329 645,65 €	3 918 919,72 €
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	2 169 213,83 €	2 123 557,46 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE TIERS N°4581001	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00 €	14 415,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	27 100,00 €	27 036,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 199 238,12 €	0,00 €
		9 110 792,00 €	7 169 649,40 €

INVESTISSEMENT - RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 982 213,97 €	1 516 578,63 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 212 503,00 €	719 867,52 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 411 442,03 €	3 300 000,00 €
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €	
458	OPERATIONS POUR COMPTE TIERS N°4582001		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	461 033,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 016 500,00 €	1 972 250,66 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	27 100,00 €	27 036,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
		9 110 792,00 €	7 535 732,81 €

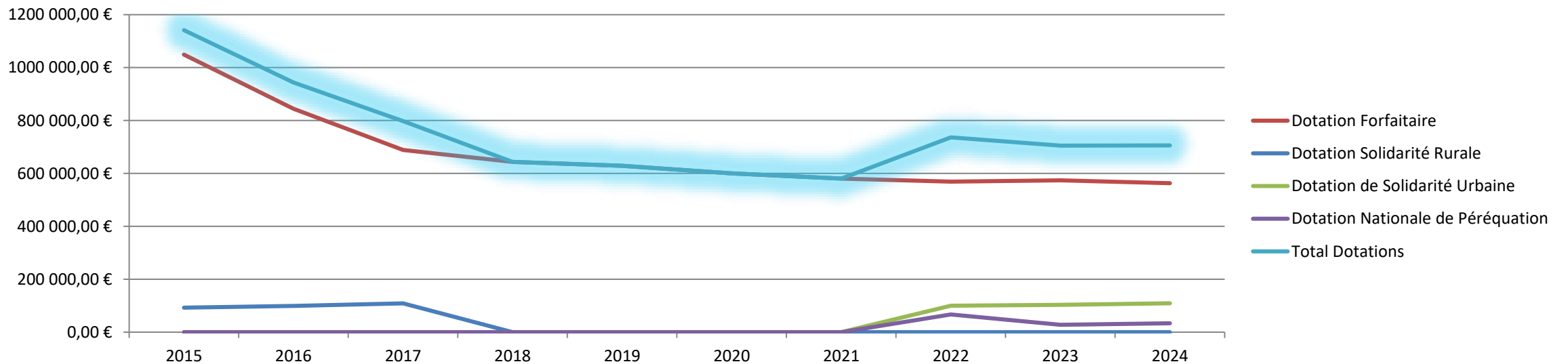
INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS

		VALEURS CFU 2024	MOYENNE DE LA STRATE 2023
<i>RATIO N°1</i>	Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population	1 263,72 €	1 335,00 €
<i>RATIO N°2</i>	Produit des Impositions Directes / Population	632,18 €	646,00 €
<i>RATIO N°3</i>	Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 383,45 €	1 476,00 €
<i>RATIO N°4</i>	Dépenses d'Equipement Brut / Population	583,04 €	394,00 €
<i>RATIO N°5</i>	Encours de la Dette / Population	697,94 €	801,00 €
<i>RATIO N°6</i>	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	66,87 €	180,00 €
<i>RATIO N°7</i>	Dépenses de Personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	67,61%	58,80%
<i>RATIO N°8</i>	Dépenses Réelles de Fonctionnement + Remboursement Annuel de la Dette en Capital / Recettes Réelles de Fonctionnement	0,98	0,91
<i>RATIO N°9</i>	Dépenses d'Equipement Brut / Recettes Réelles de Fonctionnement	0,42	0,25
<i>RATIO N°10</i>	Encours de la Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement	0,50	0,56

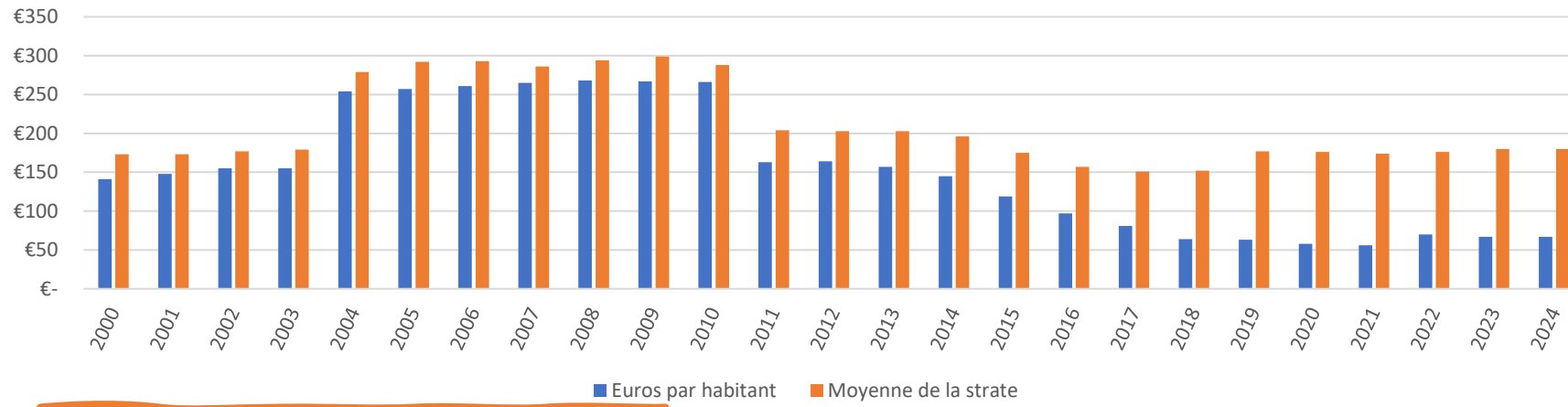


B. Les Dotations 2024 de l'État

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire	1 049 111,00 €	844 161,00 €	689 048,00 €	643 371,00 €	628 655,86 €	600 244,00 €	580 471,00 €	568 985,00 €	573 961,00 €	563 051,00 €
Dotation Solidarité Rurale	92 368,00 €	99 537,00 €	108 864,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 012,00 €	103 012,00 €	109 183,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 908,00 €	27 964,00 €	33 557,00 €
Total Dotations	1 141 479,00 €	943 698,00 €	797 912,00 €	643 371,00 €	628 655,86 €	600 244,00 €	580 471,00 €	735 905,00 €	704 937,00 €	705 791,00 €

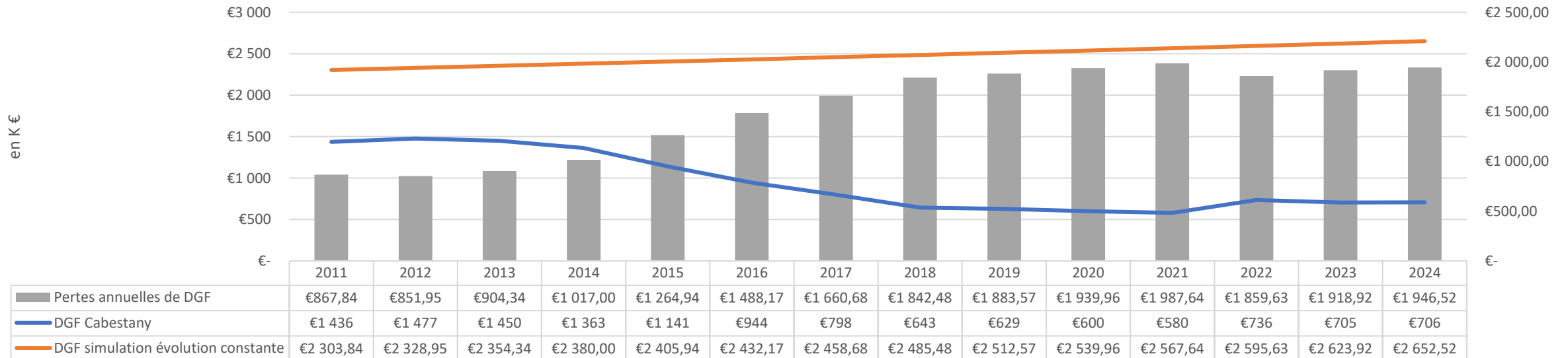


DGF / Habitant



○ Le montant de la DGF depuis 2000 (en K€), comparé à la moyenne de la strate :

○ Avec une évolution constante de la DGF (moyenne de +1,09 % / an entre 2004 et 2010), son montant aurait été de 2 652,52 K€ en 2024 au lieu de 706 K€ :



- Les dotations de l'État perçues en 2024 par les principales Communes de l'aire métropolitaine (dotation forfaitaire + dotations de péréquations qui comprennent, si éligible, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale DSU, la dotation de solidarité rurale DSR et la dotation nationale de péréquation DNP) :

COMMUNES	Population INSEE 2024	DOTATIONS DE L'ÉTAT	DOTATION / HABITANT EN 2024	DOTATION / HABITANT EN 2023
BOMPAS	7 731	1 581 678 €	205 €	197 €
CABESTANY	10 554	705 791 €	67 €	67 €
CANET EN ROUSSILLON	12 862	3 299 843 €	257 €	258 €
CANOHES	6 633	813 804 €	123 €	135 €
LE BARCARES	6 087	3 938 862 €	647 €	643 €
LE SOLER	7 964	1 180 591 €	148 €	144 €
PERPIGNAN	121 139	31 843 719 €	263 €	257 €
POLLESTRES	5 489	1 176 990 €	214 €	208 €
RIVESALTES	9 242	748 247 €	81 €	76 €
SAINT ESTEVE	11 707	1 762 789 €	151 €	148 €
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	10 135	2 496 786 €	246 €	244 €
SALEILLES	5 760	867 151 €	151 €	146 €
TOULOUGES	7 469	1 201 890 €	161 €	123 €
VILLENEUVE DE LA RAHO	4 325	956 412 €	221 €	207 €

C. Orientations budgétaires 2025 : balances d'équilibre

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
EXERCICE	DÉPENSES	RECETTES
2023	16 689 579 €	16 689 579 €
2024	16 278 516 €	16 278 516 €
2025	16 022 832 €	16 022 832 €
2026	16 311 925 €	16 311 925 €
2027	16 606 007 €	16 606 007 €
2028	16 905 383 €	16 905 383 €



SECTION D'INVESTISSEMENT		
EXERCICE	DÉPENSES	RECETTES
2023	7 715 366 €	7 715 366 €
2024	9 110 792 €	9 110 792 €
2025	6 684 347 €	6 684 347 €
2026	6 479 322 €	6 479 322 €
2027	5 063 075 €	5 063 075 €
2028	3 448 582 €	3 448 582 €

Prévision d'équilibre budgétaire 2025 et projection jusqu'en 2028

D. Les Ressources Humaines

Le premier poste des charges de la section de fonctionnement est constitué par les charges de personnel (plus de 60% des dépenses de gestion en 2024). Les dépenses du personnel en 2024 ont connu une nouvelle hausse compte tenu d'éléments internes mais principalement externes :

- **Les éléments exogènes et endogènes en 2024**

- Les éléments externes :

- Augmentation du SMIC brut : +0,9 % à partir du 01/01/2024. Suite à cette augmentation, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 361 ont perçu le traitement afférent à l'indice majoré 3 correspondant à l'indice brut 371 ;
- Revalorisation des traitements bruts de l'ensemble des agents : suite au décret n°2023-519 du 28 juin 2023 et une augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de +1,5 % , une seconde augmentation de +5 points d'indice a été appliquée à toutes les catégories d'agents au 01/01/2024 avec un impact financier sur 2024, avec 72 162 € pour les agents titulaires et 15 385 € pour les agents contractuels soit une augmentation totale de 87 547€ ;
- Augmentation d'un point du taux de la C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) : de 30,65 % à 31,65 % ;
- Elections législatives anticipées en plus des élections européennes : 9 700 € ;

- Les éléments internes :

Ces éléments tiennent compte du maintien du nombre des services à la population, du développement d'une politique d'action sociale visant à accompagner les agents dans un contexte économique tendu :

- Paiement d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires ;
- Augmentation des taux de vacation à compter du 01/10/2024 ;
- Régime indemnitaire ;
- Participation à la prévoyance ;
- Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) ;



La municipalité a dû répondre aux règles de pilotage de gestion des ressources humaines. Elle a ainsi défini ses lignes directrices de gestion qui reposent sur la promotion et la valorisation de la carrière, l'adaptation des compétences à l'évolution des métiers et à la manière de servir. Ces nouvelles méthodes de gestion renforcent les processus d'anticipation et d'ajustement des besoins en personnel au regard des nécessaires compétences et dans le respect du contexte budgétaire contraint. Enfin, de nombreuses autres actions complètent la gestion des ressources humaines avec une rationalisation des recrutements (priorité aux mutations internes et reclassements), une démarche de prévention des risques par des actions d'information et de sensibilisation, une politique de recrutements sur la base de remplacements non généralisés et les créations de postes liées à l'évolution de l'organigramme en lien avec les moyens de la collectivité.

- Les perspectives 2025

- Les éléments externes :

- Augmentation du SMIC (date non connue à ce jour) ;
- Paiement de l'allocation à l'A.R.E. (Aide au Retour à l'Emploi) pour 3 agents reconnus inaptes à toutes fonctions et placés en retraite ;
- G.V.T. dont l'évolution est estimée à +2,46 % ;
- Augmentation du taux de C.N.R.A.C.L. de 4 points (31,65 % à 35,65 %), et sera dupliquée en 2026 et 2027 ;
- Augmentation du plafond de la Sécurité Sociale ;
- Adoption du nouveau régime indemnitaire des Policiers Municipaux ;

- Les éléments internes :

- Continuité de la stratégie pluriannuelle RH en 2025 : investissements en faveur de la formation des conditions de travail des agents en relation avec la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Renfort du contrôle de gestion et des procédures administratives. Dans le cadre du dialogue social, il est prévu le réexamen du régime indemnitaire, la mise à jour du Guide de l'Agent, la prévention de l'absentéisme (création d'un comité de pilotage), un plan d'action contre les R.P.S. (Risques Psychosociaux) ;
- Montée en puissance de la prévention de la sécurité et du bien-être au travail
 - Formations S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) et P.R.A.P. (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;
 - Poursuite des exercices d'évacuation incendie des différents sites de la Commune et sensibilisation à l'utilisation des extincteurs ;
 - Poursuite des actions engagées visant à favoriser les aménagements de poste en faveur des travailleurs en situation de handicap. A ce jour, 23 agents ont une reconnaissance de travailleur handicapé ;
- Modernisation des outils RH :
 - Dématérialisation des bulletins de paie ;
 - Dématérialisation des demandes de congés et de formations professionnelles du C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ;
- Accueil de T.I.G. (Travailleurs d'Intérêt Général) ;

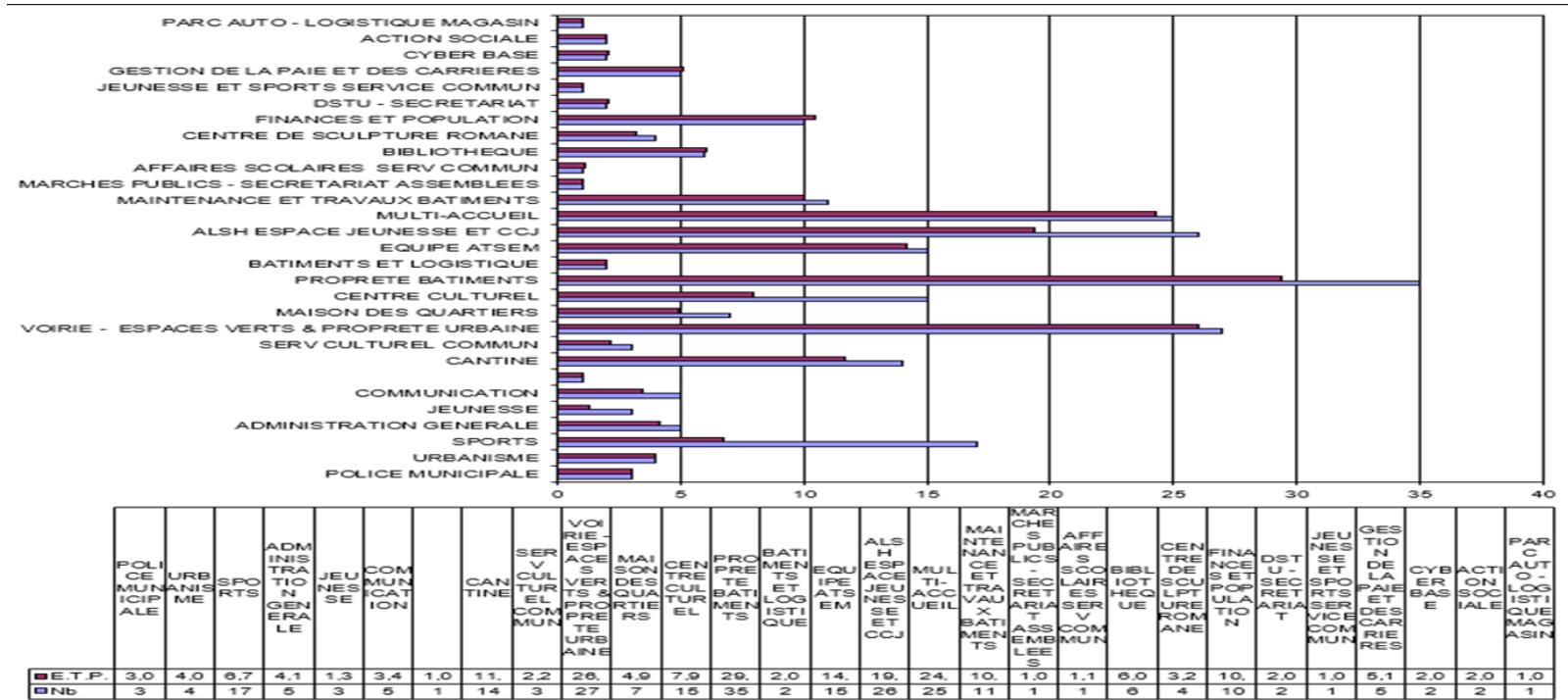




• Les chiffres concernant l'effectif de la Commune et la politique des Ressources Humaines

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la Commune comptent **245 agents** (216 agents sur un emploi permanent et 37 agents sur un emploi non permanent) :

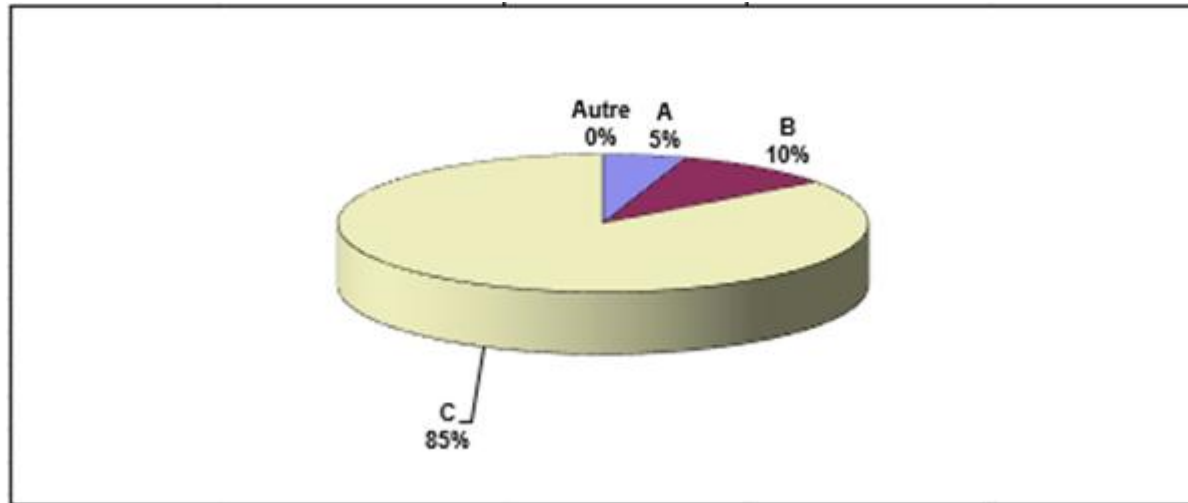
- 162 agents titulaires ;
- 6 agents stagiaires ;
- 48 agents contractuels sur un emploi permanent ;
- 37 agents contractuels sur un emploi non permanent ;
- Effectif de l'ensemble des agents par service E.T.P. :



La case vide correspond à un complément du service Périscolaire

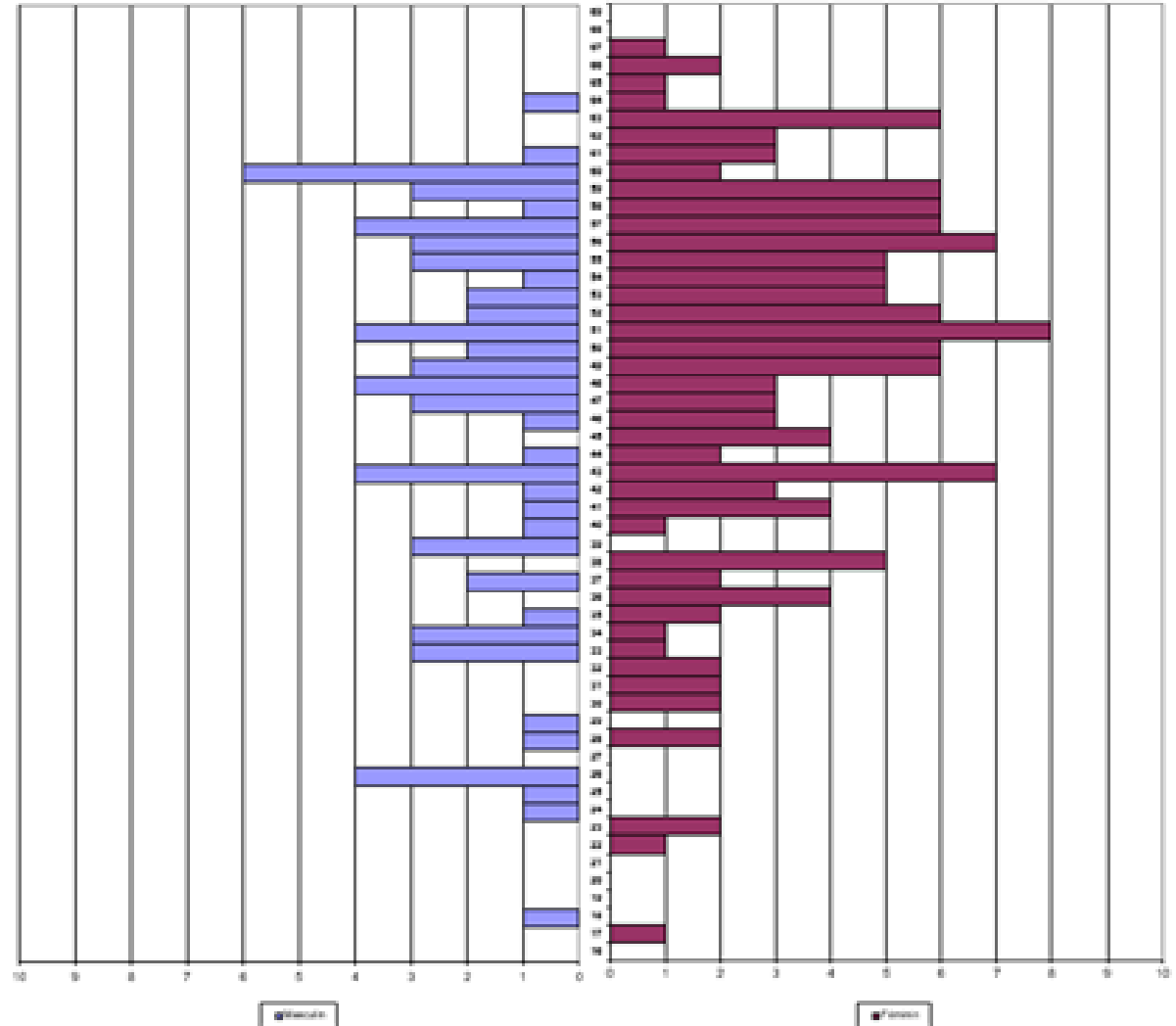
Position	Nb d'Agents	Equiv. T.P.
Temps complet	179	170,6
Temps non complet	37	27,9
Position particulière		
Total	216	198,5

- Répartition des 216 agents en emploi permanent, par catégorie :



	Titulaire	Non_titulaire	Total	%
A	10	1	11	5,1%
B	18	3	21	9,7%
C	140	44	184	85,2%
Autre				
Total	168	48	216	100,0%

- Âge moyen des agents titulaires :
 - 46 ans pour les hommes ;
 - 48 ans pour les femmes ;



- Organisation et aménagement du temps de travail :

Les modalités d'aménagement du temps de travail ont été adaptées à l'organisation municipale et à la réglementation sur le temps de travail. Ce protocole d'accord-cadre qui fixe les règles communes à l'ensemble des services et des agents de la ville de Cabestany en matière d'organisation du temps de travail fait suite à la délibération du 14 décembre 2021 et à l'expérimentation des aménagements d'horaires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- Se conformer à la réglementation en vigueur sur le temps de travail ;
- Garantir l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail ;
- Maintenir une large ouverture des services municipaux à la population ;

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des agents sont à 1 607 heures conformément à la réglementation. Deux groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité saisonnière de leurs services : les agents des Écoles A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et les agents des Espaces Verts/Voirie.

Pour les autres services, 2 cycles horaires sont possibles :

- Le cycle horaire 35h ne génère pas de RTT ;
- Le cycle horaire 36h génère 6 RTT (pour un temps plein) ;

- Handicap

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte dans ses effectifs 21 agents de catégorie C et 2 agents de catégorie B, ayant une reconnaissance de travailleur handicapé sur un emploi permanent (soit un taux d'emploi de 11,09 %).



IV. Fiscalité locale

- Les données 2025 sont estimatives (*), les bases augmentent en moyenne de +1,7 % par rapport à 2024. Sans augmentation de taux en 2025, le produit supplémentaire de fiscalité serait de 59 292,13 € par rapport à 2024 ;
- En 2024, les produits de la fiscalité représentaient 45,70 % des recettes budgétaires (*hors résultat de Fonctionnement reporté et opérations d'ordre de transfert entre sections*) ;
- Depuis 2023, la Commune a retrouvé un pouvoir de taux sur la TH qui s'applique sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV). Les chiffres clés de Cabestany :
 - Taux de TH : 11,49 % ;
 - Résidences Secondaires :
 - Produit Fiscal : 121 596 € ;
 - Nombre de locaux taxés : 273 ;
 - Logements Vacants :
 - Produit Fiscal : 44 367 € ;
 - Nombre d'habitation : 91 ;

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX	2024	2025*	2025* (+1%)
Taux TH	11,49%	11,49%	11,60%
Taux FB	41,76%	41,76%	42,18%
Taux FNB	81,44%	81,44%	82,25%

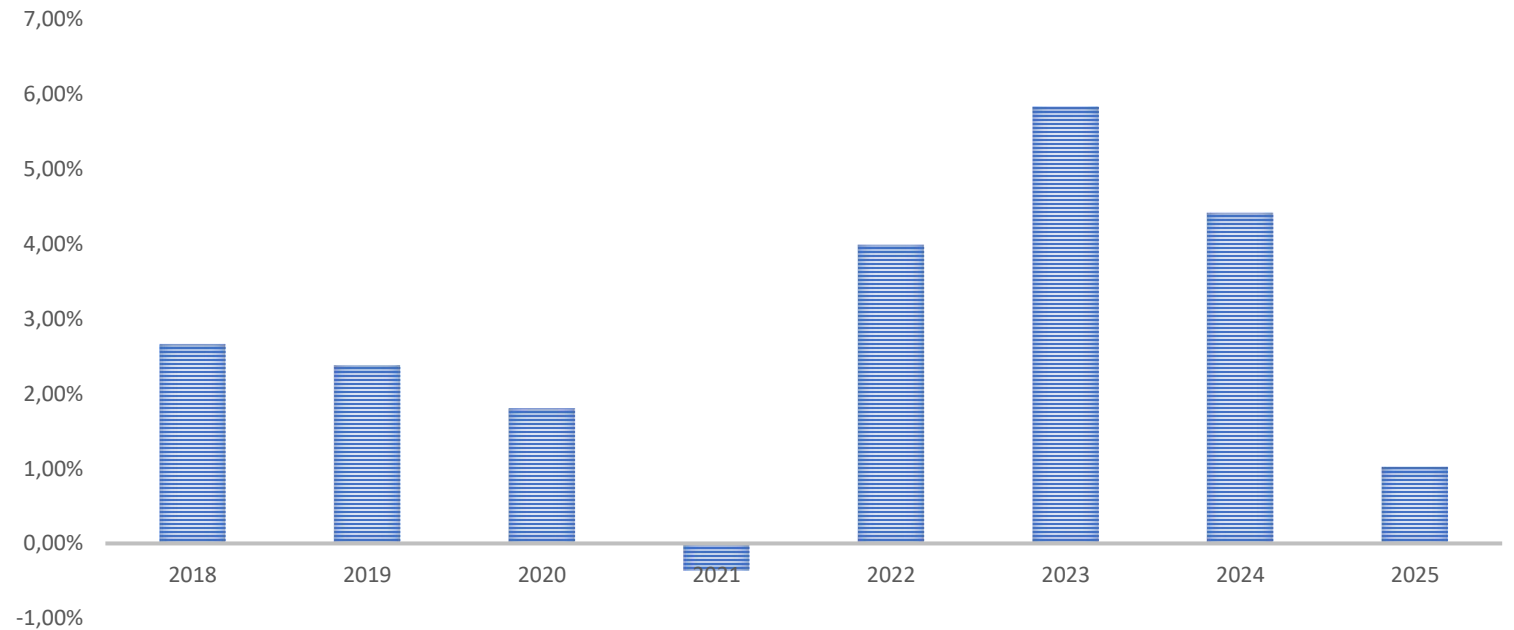
BASES NETTES D'IMPOSITION	2024	2025*	2025*
Base nette TH (+THLV)	1 444 399	1 039 500	1 039 500
<i>Evolution</i>	7,11%	-28,03%	-28,03%
Base nette FB	17 989 779	18 174 387	18 174 388
<i>Evolution</i>	4,41%	1,03%	1,03%
Base nette FNB	101 183	99 963	99 964
<i>Evolution</i>	1,57%	-1,21%	-1,21%

<i>Coefficient Correcteur</i>	-1 100 397 €	-1 108 833 €	-1 108 811 €
-------------------------------	--------------	--------------	--------------

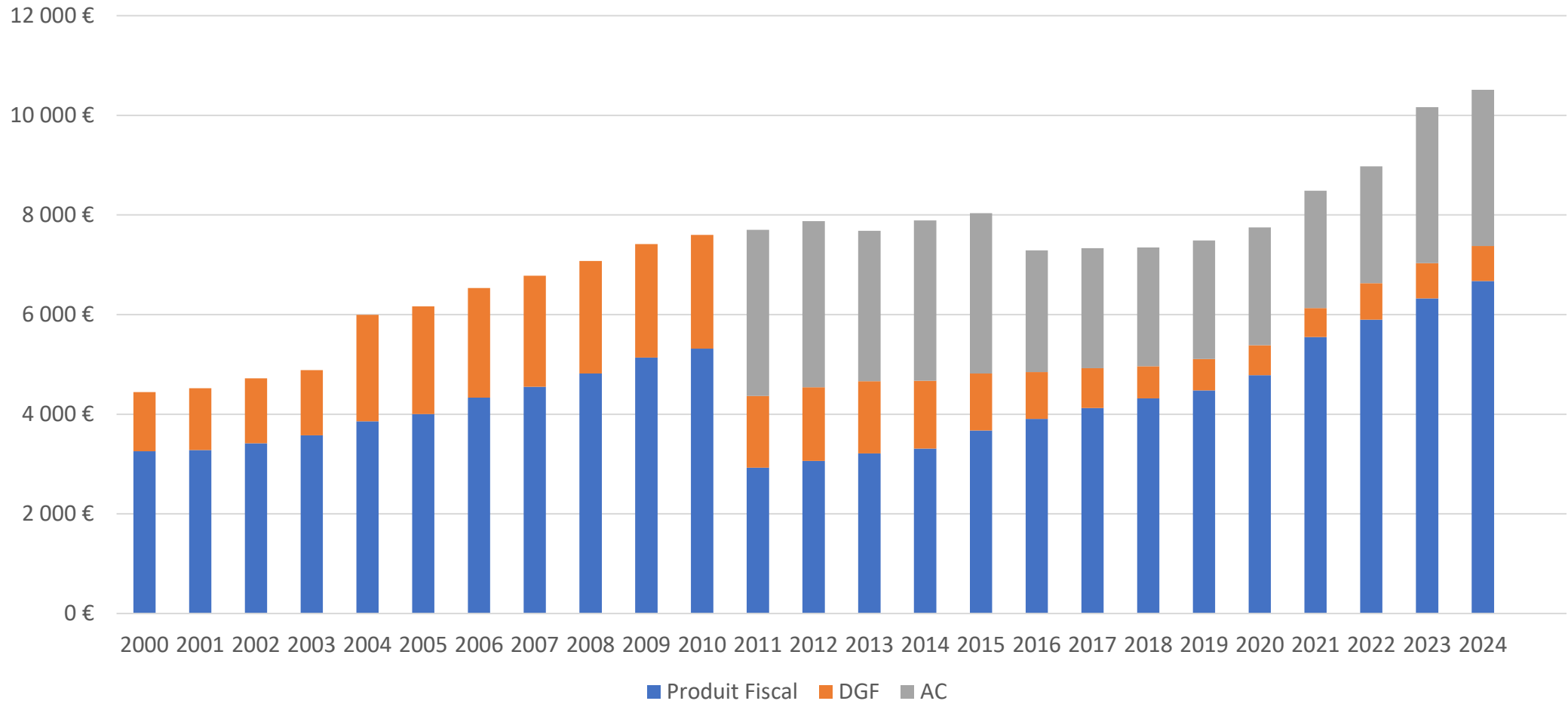
PRODUITS FISCAUX	2024	2025*	2025*
Produit TH		119 439 €	120 633 €
Produit FB		6 480 791 €	6 556 709 €
Produit FNB		81 410 €	82 225 €
Produit 3 Taxes ménages		6 681 640 €	6 759 567 €

COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

- L'évolution prévisionnelles des bases pour le foncier bâti pour 2025* est fixée à 1,70 % :



○ L'évolution des principales recettes du Budget (en millier d'euros) :

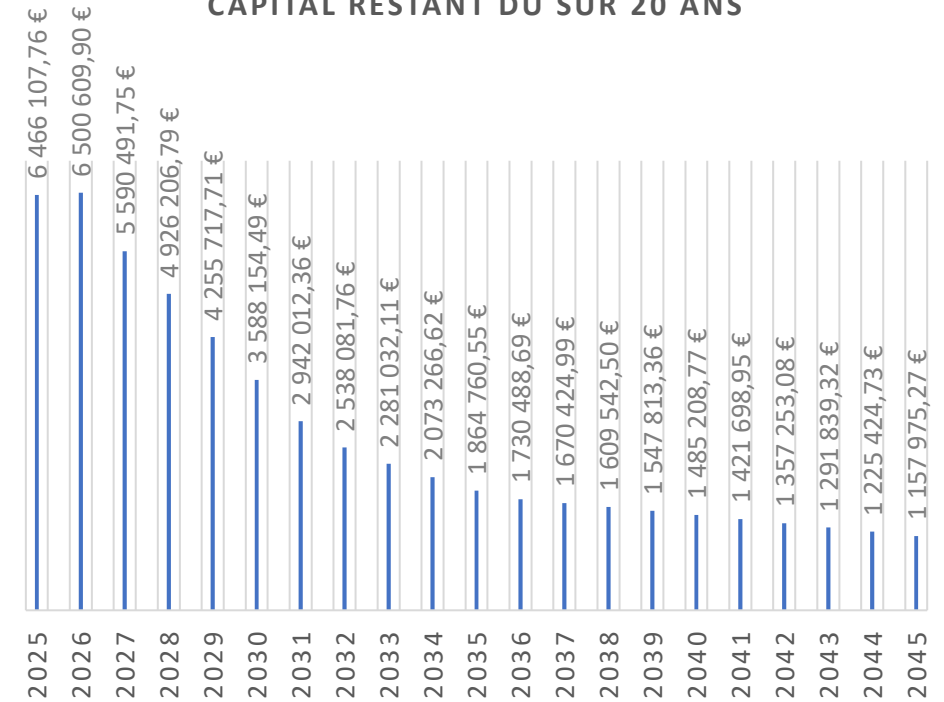


V. Etat de la dette au 1er janvier 2025

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2025	6 466 107,76	865 515,46	156 893,68	0,00	1 022 409,14
2026	6 500 609,90	910 118,19	183 054,28	0,00	1 093 172,47
2027	5 590 491,75	664 285,00	155 246,13	0,00	819 531,13
2028	4 926 206,79	670 489,11	136 264,88	0,00	806 753,99
2029	4 255 717,71	667 563,26	116 939,72	0,00	784 502,98
2030	3 588 154,49	646 142,17	98 410,07	0,00	744 552,24
2031	2 942 012,36	403 930,64	82 556,55	0,00	486 487,19
2032	2 538 081,76	257 049,67	75 174,10	0,00	332 223,77
2033	2 281 032,11	207 765,49	69 851,12	0,00	277 616,61
2034	2 073 266,62	208 506,07	64 825,94	0,00	273 332,01
2035	1 864 760,55	134 271,86	59 967,74	0,00	194 239,60
2036	1 730 488,69	60 063,70	57 389,72	0,00	117 453,42
2037	1 670 424,99	60 882,49	55 361,35	0,00	116 243,84
2038	1 609 542,50	61 729,14	53 305,10	0,00	115 034,24
2039	1 547 813,36	62 604,59	51 220,05	0,00	113 824,64
2040	1 485 208,77	63 509,82	49 105,21	0,00	112 615,03
2041	1 421 698,95	64 445,87	46 959,56	0,00	111 405,43
2042	1 357 253,08	65 413,76	44 782,08	0,00	110 195,84
2043	1 291 839,32	66 414,59	42 571,65	0,00	108 986,24
2044	1 225 424,73	67 449,46	40 327,17	0,00	107 776,63
2045	1 157 975,27	68 519,56	38 047,48	0,00	106 567,04

CAPITAL RESTANT DÛ SUR 20 ANS



○ Budget Principal – répartition des emprunts par contrat :



Banque	N° emprunt	Date d'origine	Date 1 ^{re} échéance	Durée	Terme	Taux	Périodicité amortissement	Date échéance	Capital restant dû avant échéance	Amortissement du Capital	Intérêts
BANQPOST	MON509918	01/08/2016	01/12/2016	15 ans	01/09/31	1,39%	Trimestrielle	01/03/25	449 999,89	16 666,67	1 563,75
								01/06/25		16 666,67	1 505,83
								01/09/25		16 666,67	1 447,92
								01/12/25		16 666,67	1 390,00
										66 666,68	5 907,50
							Annuité de l'exercice		72 574,18		
DEXIA	MON275589	27/07/2011	01/11/2011	15 ans	01/08/26	2,61%	Trimestrielle	01/02/25	103 310,50	14 472,25	674,10
								01/05/25		14 566,68	579,67
								01/08/25		14 661,73	484,62
								01/11/25		14 757,40	388,95
										58 458,06	2 127,34
							Annuité de l'exercice		60 585,40		
DEXIA	MIN239287	31/12/2006	01/02/2007	20 ans	01/02/26	3,73%	Annuelle	01/02/25	405 671,34	198 722,20	16 794,79
										198 722,20	16 794,79
							Annuité de l'exercice		215 516,99		
BANQPOST	MON 502858	17/04/2015	01/08/2015	20 ans	01/05/35	2,05%	Trimestrielle	01/02/25	1 575 000,00	37 500,00	8 071,88
								01/05/25		37 500,00	7 879,69
								01/08/25		37 500,00	7 687,50
								01/11/25		37 500,00	7 495,31
										150 000,00	31 134,38
							Annuité de l'exercice		181 134,38		
CREDIT FONCIER	A17101AY - 0029874K/C07140	25/07/2010	25/01/2011	20 ans	25/10/30	3,39%	Trimestrielle	25/01/25	900 000,00	37 500,00	7 797,00
								25/04/25		37 500,00	7 309,69
								25/07/25		37 500,00	7 069,56
								25/10/25		37 500,00	6 822,38
										150 000,00	28 998,63
							Annuité de l'exercice		178 998,63		
CELR	A1709138	25/03/2009	25/10/2009	20 ans	25/07/29	4,27%	Trimestrielle	25/01/25	178 125,00	9 375,00	1 901,48
								25/04/25		9 375,00	1 801,41
								25/07/25		9 375,00	1 701,33
								25/10/25		9 375,00	1 601,25
										37 500,00	7 005,47
							Annuité de l'exercice		44 505,47		
SOCIETE GENERALE	1706/001	31/07/2017	31/07/2017	15 ans	31/07/32	1,27%	Trimestrielle	31/01/25	516 666,86	16 666,66	1 676,87
								30/04/25		16 666,66	1 569,86
								31/07/25		16 666,66	1 568,69
								31/10/25		16 666,66	1 514,59
										66 666,64	6 330,01
							Annuité de l'exercice		72 996,65		
CREDIT MUTUEL	102 780 905 600 021 000 000	22/04/2024	30/09/2024	7 ans	30/06/31	3,95%	Trimestrielle	31/03/25	937 334,17	31 797,80	9 256,17
								30/06/25		32 111,80	8 942,17
								30/09/25		32 428,90	8 625,07
								31/12/25		32 749,14	8 304,83
										129 087,64	35 128,24
							Annuité de l'exercice		164 215,88		
Banque des Territoires	159 834	22/08/2024	01/09/2025	40 ans	01/06/65	3,40%	Trimestrielle	30/06/24	1 400 000,00		47 600,00
								01/09/25		4 183,27	11 751,22
								01/12/25		4 218,39	11 716,10
										8 401,66	71 067,32
							Annuité de l'exercice		79 468,98		
Banque des Territoires	165 439	21/11/2024	22/10/2026	25 ans	22/10/50	3,40%	Trimestrielle	30/06/24	900 000,00		30 000,00
										0,00	30 000,00
							Annuité de l'exercice		30 000,00		
							TOTAL Capital restant dû avant échéance		7 366 107,76		
							TOTAL Amort. du Capital pour 2025			865 502,88	
							TOTAL Intérêts pour 2025				234 493,68
							TOTAL Annuité exercice			1 099 996,56	

Budget Annexe Les Hauts du Moulinas – répartition des emprunts par contrat :

Banque	N° emprunt	Date d'origine	Date 1° échéance	Durée	Terme	Taux	Périodicité amortissement	Date échéance	Capital restant dû avant échéance	Amortissement du Capital	Intérêts
CREDIT AGRICOLE	18459	25/07/2014	10/10/2014	7	10/01/27	2,85%	Trimestrielle	10/01/25	2 400 000,00		17 119,99
								10/04/25			17 119,99
								10/07/25			17 119,99
								10/10/25			17 119,99
											68 479,96
											68 479,96

Contrat en cours de renégociation (prorogation de 24 mois)

TOTAL Capital restant dû avant échéance	2 400 000,00	
TOTAL Amort. du Capital pour 2025		0,00
TOTAL Intérêts pour 2025		68 479,96
TOTAL Annuité exercice		68 479,96

VI. Programmation des investissements

DEPENSES

Depuis le début du mandat, tronqué par la pandémie mondiale de Covid-19, la Commune a travaillé, pensé et préparé ces projets avec les services communaux, avec des acteurs externes publics et privés, avec des architectes et des bureaux d'étude. Ainsi, les investissements suivants s'inscrivent sur la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) en cours de finalisation avant le vote du budget :

LIBELLÉ	PROPOSITIONS 2025	RESTES À RÉALISER 2024	TOTAL 2025	2026	2027	2028
Total du P200 - ACQUISITION TERRAIN	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total du P201 - ACHATS EQUIPEMENTS	675 717,00 €	67 681,44 €	743 398,44 €	209 500,00 €	172 000,00 €	160 000,00 €
Total du P310 - CULTURE JEUNESSE ENFANCE	18 315,00 €	9 598,14 €	27 913,14 €	20 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €
Total du P311 - CENTRE SCULPTURE ROMANE	6 300,00 €	6 614,16 €	12 914,16 €	12 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total du P402 - ECOLES	124 210,00 €	29 396,17 €	153 606,17 €	25 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Total du P501 - BATIMENTS PUBLICS	464 510,00 €	47 662,47 €	512 172,47 €	1 094 300,00 €	750 000,00 €	400 000,00 €
Total du P502 - CIMETIERE	372 633,00 €	39 876,00 €	412 509,00 €	260 000,00 €	20 000,00 €	150 000,00 €
Total du P509 - ESPACE VERT	40 000,00 €	4 147,80 €	44 147,80 €	75 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Total du P511 - ENVIRONNEMENT	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total du P513 - COMPLEXE SPORTIF	606 599,00 €	20 987,54 €	627 586,54 €	458 700,00 €	690 000,00 €	150 000,00 €
Total du P514 - CENTRE CULTUREL	89 449,00 €	25 618,41 €	115 067,41 €	65 346,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total du P518 - VOIRIE	896 450,00 €	219 428,94 €	1 115 878,94 €	1 863 022,28 €	431 575,20 €	352 124,29 €
Total du P520 - SOLARISATION ET TRAVAUX ENERGETIQUES	1 100 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	471 957,60 €
Total du P998 - NON AFFECTE	882 654,71 €	18 463,11 €	901 117,82 €	249 500,00 €	49 500,00 €	14 500,00 €
Total du P999 - EMPRUNTS	900 000,11 €	- €	900 000,11 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €

Parmi les principaux investissements programmés sur l'année, le service P201 intègre l'achat de véhicules supplémentaires : une balayeuse, un camion plateau et deux véhicules utilitaires électriques. Au P501, y sont inscrits l'aménagement de plusieurs bureaux à l'Hôtel de Ville, la reprise d'un local à la Crèche, ou encore de l'entretien du parc immobilier avec des mises en conformité et en sécurité, du changement de matériels divers et la poursuite du déploiement de la gestion technique centralisée au Gymnase Mandela. Le P502 intègre les travaux de réfection d'un mur de clôture ainsi que l'aménagement de l'extension du Cimetière sur plusieurs exercices comptables. Concernant le service Environnement (P511), l'étude diagnostique sur les arbres de la Commune va être mise à jour et confiée à l'O.N.F. (Office National des Forêts). Au P513, le solde des travaux du terrain synthétique est inscrit (283 K€) et des crédits sont d'ores et déjà ouverts pour les études relatives à la R.E.U.T. (Réutilisation des Eaux Usées Traitées). Le P518 prévoit des programmes de réfection de voiries ainsi qu'une PPI engagée sur la renaturation des cours. Dans cette dernière opération, sont intégrés aussi sur les années à venir, le déploiement de la vidéoprotection. Enfin, le P520 regroupe tous les travaux liés aux économies d'énergie prévus et engagés tout d'abord aux écoles, voire à la production d'énergie comme l'ombrière photovoltaïque au Complexe Sportif.

Sur le service P310, sont inscrits les soldes de subventions concernant les opérations du City Stade et du Skate Parc, financés à 50 %. Le solde des travaux de rénovation de l'ancien Trésor Public pour l'accueil d'un Centre Médical, financé par des subventions à hauteur de 80 %, les 20 % restant étant financés par une partie des loyers perçus, est inscrit sur le service 501 au même titre que des subventions de la CAF pour le service Crèche finançant le remplacement d'un voile d'ombrage (17 K€) et le remplacement de certains équipements du bâtiment (33 K€), financés aussi à 80 %. Le P513 prévoit l'ensemble des subventions notifiées à ce jour pour la construction du terrain synthétique financé à 77 %, ainsi que le report d'une subvention attribuée initialement par les services de l'État pour le raccordement au réseau d'eau du lac de Villeneuve-de-la-Raho et finalement fléchée sur le projet de REUT.



Au P518 sont inscrites les subventions relatives aux projets de renaturation des cours d'écoles ainsi que le fonds de concours de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour le projet de Vidéoprotection (101 K€). Enfin, au P520, il s'agit des soldes de subventions liées à la rénovation du groupe scolaire Buffon et Chaplin est subventionnée à hauteur de 33 %.

RECETTES

LIBELLÉ	PROPOSITIONS 2025	RESTES À RÉALISER 2024	TOTAL 2025	2026	2027	2028
Total du P201 - ACHATS EQUIPEMENTS	1 670,00 €	- €	1 670,00 €	- €	- €	- €
Total du P310 - CULTURE JEUNESSE ENFANCE	- €	210 988,32 €	210 988,32 €	- €	- €	- €
Total du P501 - BATIMENTS PUBLICS	17 663,00 €	92 672,29 €	110 335,29 €	- €	- €	- €
Total du P502 - CIMETIERE	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	- €	- €
Total du P513 - COMPLEXE SPORTIF	690 002,00 €	353 000,00 €	1 043 002,00 €	- €	- €	- €
Total du P518 - VOIRIE	109 098,00 €	126 189,00 €	235 287,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
Total du P520 - SOLARISATION ET TRAVAUX ENERGETIQUES	160 394,00 €	447 074,20 €	607 468,20 €	600 000,00 €	600 000,00 €	200 000,00 €
Total du P998 - NON AFFECTE	2 652 705,08 €	- €	2 652 705,08 €	- €	- €	- €
Total du P999 - EMPRUNTS	1 893 856,11 €	- €	1 893 856,11 €	1 000 000,00 €	- €	- €

VII. Budgets Annexes

Les Hauts du Moulinas

Engagés depuis 2023 avec un autre maître d'œuvre indépendant de la construction initiale et à la suite de son état des lieux, les derniers travaux de reprise des malfaçons ont été réalisés. Parallèlement à ces travaux pour permettre l'accueil de nouveaux locataires, la Commune a engagé une étude sur la vente du programme résidentiel. A ce jour, la Commune souhaite étudier tous les cas possibles mais l'objectif reste le même : proposer et assurer des logements à des prix accessibles que ce soit à la vente ou à la location.

Actuellement, sur les 24 logements :

- 2 ont été vendus ;
- 12 sont occupés ;
- 1 sera occupé prochainement ;
- 9 sont disponibles (attributions gelées dans l'attente de la finalisation de l'étude du projet de vente du programme) ;



Les Parcs de la Germanor

Les travaux, démarrés en 2022 arrivent à leurs termes, hormis le lot Espaces Verts retardé en raison des contraintes liées à la sécheresse, et les dernières finalisations en termes d'équipement, de mobilier et de clôture. Cela représente à ce jour un engagement comptable de 166 K€ HT. Les ventes réalisées en 2024 sont au nombre de 9 et s'ajoutent aux 26 réalisées précédemment. En 2025, une vente a été actée au mois de février, deux autres vont suivre et 7 parcelles doivent être réattribuées prochainement. La recette liée aux dernières ventes à venir correspond à 731 K€ HT. La réception du chantier et surtout la clôture des ventes sont donc décalées au premier semestre de l'année 2026.

An aerial photograph of Cabestany, France, showing a dense urban area with red-tiled roofs, surrounded by a patchwork of agricultural fields in various shades of green and brown. The town is situated near a coastline, with the blue sea visible in the upper right. The image is partially obscured by a white curved shape on the left side.

MAIRIE DE CABESTANY

- *Document produit par la Direction des Finances et Administration Générale*